

garanti. Voici ce qu'il a dit en réponse à une question que je lui posais, et je la lui avais posée parce que je songeais précisément à ce point, à cet amendement, quand nous étudions le régime d'assistance publique du Canada. Je lui avais donc demandé: «Comment détermine-t-on le revenu?», et il a répondu:

Évidemment, si vous avez un programme de maintien du revenu, il faut trouver quel revenu a une personne...certes, le ministre le sait aussi bien que moi.

Bien entendu, nous le savons, monsieur l'Orateur. Le chef de l'opposition (M. Diefenbaker) laissera entendre que nous pourrions obtenir ce renseignement par quelque procédé de perception extra-terrestre, suivant son expression, mais la méthode est peu sûre pour obtenir les renseignements sur le revenu nécessaires à ce programme. Dans cette mesure législative, monsieur l'Orateur, nous mettons en œuvre précisément les recommandations du comité spécial d'enquête du Sénat sur la gérontologie, auxquelles ont avec énergie et enthousiasme souscrit le chef et le chef suppléant du NPD, ainsi que le député de Vancouver-Kingsway (M^{me} MacInnis).

Nous mettons en vigueur les propositions du comité du sénat sur la gérontologie, entérinées en juin dernier par le NPD; mais nous sommes en décembre. Voilà ce que le comité a déclaré:

• (9.20 p.m.)

Qu'on établisse un programme de revenu garanti afin d'accorder des allocations toute la vie durant à toutes les personnes à compter de l'âge de 65 ans, de la façon suivante:

c) qu'on soit invité à remplir une formule annuelle de déclaration d'impôt simplifiée et que le montant du revenu déclaré qui est inférieur au minimum établi, au cours d'une année, représente la prestation de l'année suivante.

Voilà la recommandation du comité du Sénat sur la gérontologie. Puis il y aura des échantillonnages périodiques afin de réprimer les abus, mais pas d'évaluation courante des moyens ou des besoins. Voilà précisément ce qu'on fait dans cette mesure. Nous donnons suite aux recommandations du comité du Sénat. Je voudrais rappeler au député de Winnipeg-Sud-Centre (M. Churchill) que ce rapport a été entériné par les lumières de son parti, un ancien membre du cabinet, un ancien ministre qui comme lui a été membre de l'ancien gouvernement, un ancien organisateur du parti, un des conseillers émérites du parti qui vient de la circonscription du député de Winnipeg-Sud-Centre.

[L'hon. M. MacEachen.]

Est-ce que le député de Winnipeg-Sud-Centre et ses collègues pensent que ces partisans vénérables et respectés du parti conservateur soient des fureteurs impénitents, comme il l'a dit en parlant de ce projet de loi qui donne suite aux recommandations du comité du Sénat? Je parierais que lorsque le projet de loi sera à l'autre endroit, aucun des conservateurs qui a été membre de ce comité n'aura un seul mot à dire pour s'opposer à ces dispositions.

Le député de Winnipeg-Sud-Centre a déclaré que nous utilisons la recommandation du Sénat, approuvée par le leader suppléant du Nouveau parti démocratique, parce que nous n'avions pas confiance dans les pensionnés.

L'hon. M. Churchill: Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. Je n'ai pas dit un seul mot de tout cela.

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur, la page 11,065 du hansard cite les paroles suivantes du député de Winnipeg-Sud-Centre:

On voit bien qu'il...

Il faisait allusion au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

...n'a pas confiance dans les pensionnés.

L'hon. M. Churchill: En quoi cela concerne-t-il le rapport du comité?

L'hon. M. MacEachen: Monsieur l'Orateur,...

L'hon. M. Churchill: J'invoque le Règlement. Je n'ai rien dit du rapport du comité du Sénat et de la Chambre. C'est de cela que nous parlions.

L'hon. M. MacEachen: Tout à fait d'accord. Je rappelais simplement que d'après le député de Winnipeg-Sud-Centre, nous n'avons pas confiance dans les pensionnées.

L'hon. M. Churchill: C'est la vérité et je le répète.

L'hon. M. MacEachen: Bien entendu, nous n'acceptons ni sa manière de voir, ni celle, par exemple, du député de Prince-Edward-Lennox qui a dit:

Il y aura souvent des revenus qui ne seront pas déclarés...Les gens ne sont pas bêtes; ils ne déclareront pas toujours tout.

Nous réfutons cette opinion. D'après nous, la majorité des allocataires de la pension de la vieillesse déclareront leur revenu et le chèque qui sera préparé comme on l'a décrit hier sera utile, humain, et conservera au vieillard canadien sa dignité. Cet amendement a pour objet